



DOSSIER

Maintien à domicile : des aménagements qui facilitent la vie.



200 arbres poussent en bas d'un immeuble.

Page 3



Zoom métier : chargée de vie collective.

Page 10



Vous recherchez un parking ? Découvrez notre offre !

Page 11



3 QUESTIONS À THOMAS QUÉRO



Vous consacrez le dossier de ce journal à l'adaptation de vos logements au handicap et au vieillissement. Quel est l'approche de NMH sur ces sujets ?

Une approche de service public et d'intérêt général. Nos 50 000 locataires reflètent la diversité de la société française et notre volonté est d'offrir des services adaptés à ceux qui font face à des défis particuliers. NMH adapte ses logements lorsqu'un locataire souhaite pouvoir bien vieillir chez lui, rester dans son quartier, près de ses proches. Nous le faisons aussi pour des habitants en situation de handicap, avec une équipe dédiée qui va à la rencontre des locataires pour des aménagements « sur-mesure ».

Nous sommes également partenaires du CHU pour lequel nous avons totalement réaménagé quelques logements pour des patients lourdement handicapés. C'est aussi ça, à mon sens, être un bailleur « social ».

200 arbres ont été plantés au pied de la tour Claudel à Nantes Nord, est-ce la mission d'un bailleur social ?

C'est en tout cas une des missions que nous nous sommes données. Avec plus de 1 000 immeubles dans la métropole nantaise, nous jouons un rôle majeur dans la transition environnementale. Cela inclut des constructions et rénovations de qualité, ainsi que des actions avec nos jardiniers pour réintroduire la nature en ville et dans les quartiers. Exemples concrets : cette mini-forêt de 200 arbres à Nantes Nord, près de 50 jardins partagés créés avec nos locataires, et même une serre sur un toit d'immeuble pour cultiver des légumes ! En tant que bailleur social, nous participons activement à façonner la ville, en intégrant la nature comme un élément essentiel pour le bien de tous et de la planète.

Vos locataires sont bien représentés au sein de NMH. Comment travaillez-vous ensemble ?

Dans le respect et l'écoute mutuelle. Effectivement les associations de locataires, élues par les locataires eux-mêmes, sont présentes dans le Conseil d'administration et différentes instances de NMH. C'est important pour connaître les différents points de vue sur des questions comme la construction de nouveaux logements, le développement de services, les loyers ou encore la gestion budgétaire de NMH ! Nous avons besoin de l'expérience et de l'investissement des associations de locataires auprès des habitants pour continuer à nous adapter et à rester à l'écoute des évolutions de nos sociétés. Nos échanges sont riches et directs, avec une réelle volonté d'écouter chacun avant de lancer de nouveaux projets.

Nous serons d'ailleurs ensemble pour défendre les intérêts des locataires lors du prochain Congrès national des HLM qui se tiendra à Nantes début octobre.



AGENCES DE PROXIMITÉ NMH : COMMENT ÇA MARCHE ?

Nantes Métropole Habitat dispose de 7 agences de proximité au service des locataires.

Cela représente plus de **300 collaborateurs** de terrain mobilisés quotidiennement :

- Accueil et information avec et sans rendez-vous.
- États des lieux, paiement du loyer, mutations (gestion locative).
- Suivi technique des logements et traitement des réclamations (gestion technique).
- Nettoyage des parties communes et entretien des espaces extérieurs.
- Organisation de rencontres et d'événements.

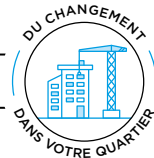
L'accueil des locataires s'adapte selon les besoins. Cela peut être sans rendez-vous (tous les matins) ou nos équipes peuvent vous proposer un rendez-vous personnalisé (l'après-midi) si nécessaire. Ces rendez-vous peuvent être programmés pour des démarches qui nécessitent plus de temps ou d'écoute. Par exemple : refaire un badge, signer un contrat de location ou effectuer une demande de mutation...



Horaires de nos agences de proximité

- 8h30 – 12h00 : accueil sans rendez-vous
- 13h30 – 17h00 : uniquement sur rendez-vous.

Retrouvez les horaires, les adresses des agences sur nmh.fr > rubrique Contact.



200 ARBRES PLANTÉS À NANTES NORD

Les jardiniers de Nantes Métropole Habitat ont planté 200 arbres au pied de la tour Claudel, dans les quartiers nord de Nantes.

Une mini-forêt à la Boissière

Inspiré de la **méthode Miyawaki**, du nom du botaniste japonais qui l'a mise au point, ce procédé consiste à planter beaucoup d'arbres sur une petite surface pour restaurer la biodiversité. Les jardiniers de NMH ont ainsi planté **200 arbres** et arbustes de **12 variétés différentes** (chêne sessile, églantier, poirier sauvage, érable champêtre) sur **80 m²**. Issus de graines locales, ils ont été sélectionnés pour leurs qualités génétiques et leur résistance. Plus il y a d'arbres plantés au même endroit, plus leur croissance est stimulée.

Pourquoi planter des arbres en ville ?

En plus d'être un lieu accueillant pour la nature où peut se développer une diversité d'insectes pollinisateurs et d'oiseaux, cette concentration d'arbres aide à **absorber le bruit** et surtout à réguler les températures en dégageant de l'ombre et de l'humidité. Cet **îlot de fraîcheur** et de **verdure** contribue au bien-être des habitants, notamment, face aux épisodes de canicule que nous subissons. Il faut maintenant patienter et les observer grandir, d'ici à **3 ans** les résultats seront visibles.



SLS / OPS : DE QUOI S'AGIT-IL ?

La loi oblige les bailleurs sociaux à connaître les ressources et la situation familiale des locataires HLM, afin de s'assurer notamment de la bonne cohérence entre les logements et leurs occupants.

Pour cela, deux enquêtes sont réalisées :

Tous les ans : **l'enquête SLS** « Supplément de Loyer de Solidarité » qui concerne les ménages dont les revenus dépassent, d'au moins 20 %, les plafonds de ressources HLM. Les locataires doivent, dans ce cas, payer un supplément de loyer.

Tous les deux ans : **l'enquête OPS** « Occupation du Parc Social » qui permet à l'État de disposer d'informations statistiques (composition familiale, ressources, moyenne d'âge...) afin d'alimenter un rapport national sur le logement HLM et son évolution.

Les prochaines enquêtes SLS et OPS se tiendront, toutes les deux, **du 12 septembre au 12 octobre 2023**.

Bon à savoir : pour ceux qui sont concernés, répondre aux enquêtes SLS et OPS est obligatoire, sous peine de pénalités financières. Pensez à joindre votre dernier avis d'imposition.

VOTRE RÉCLAMATION EN LIGNE !

Disponible 24 h/24 et 7 j/7 depuis votre ordinateur ou votre mobile sur nmh.fr

> Indiquez votre problème en quelques clics et suivez l'avancement en ligne et par SMS.



L'IMAGE



À Nantes, dans le quartier Bellevue/Chantenay (agence de proximité Watteau), la **Tour convention** a fait peau neuve. Près de 3 millions d'euros ont été consacrés par NMH pour l'isolation, le remplacement des fenêtres, l'embellissement des parties communes ou encore la création de locaux pour les deux-roues. Un programme de rénovation ambitieux, au service du **confort des locataires**.



nmh
UN MONDE
DE SERVICES

VOS ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES : QUEL EST LEUR RÔLE ?

Vos représentants d'associations de locataires sont eux-mêmes habitants d'un logement social. Ils vivent dans votre immeuble ou dans votre quartier et connaissent les besoins des habitants. Ils sont vos ambassadeurs, relaient vos attentes, vous informent sur les droits et devoirs du locataire, vous proposent des projets participatifs...

COMMENT SONT-ELLES ÉLUES ?

Tous les 4 ans, vous êtes invités à voter pour choisir, parmi les associations qui présentent une liste (7 en 2022), vos 4 représentants qui siègeront au Conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, à différentes commissions et groupes de travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En qualité de locataire, vous avez la possibilité de vous porter candidat sur une liste en contactant une association. Pensez-y lors des prochaines élections en 2026.



BON À SAVOIR

Vos associations de locataires représentées au Conseil d'administration de NMH :

- > **Indecosa CGT** - Information et défense des consommateurs salariés Confédération Générale du Travail
Votre administrateur élu : Lucien Bertin
- > **CLCV** - Consommation, Logement et Cadre de Vie
Votre administratrice élue : Manoëlla Le Corre
- > **CGL** - Confédération Générale du Logement
Votre administrateur élu : Yannick Gouret
- > **CSF** - Confédération Syndicale des Familles
Votre administratrice élue : Fari Salimy

👉 Voir aussi l'expression des associations de locataires siégeant au CA en page 9

Les autres associations de locataires :

- > **CNL** - Confédération Nationale du Logement
- > **DAL 44** - Droit Au Logement 44
- > **AFOC 44** - Association Force Ouvrière Consommateurs

Plus d'infos sur nmh.fr

UNE IMPLICATION FORTE AU SEIN DE NMH

Les dernières élections ont eu lieu du 16 au 29 novembre 2022. Les 4 associations arrivées en tête de ces élections siègent au Conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat. Elles participent donc aux votes sur les orientations stratégiques telles que les budgets d'investissement, les projets de construction et de rénovation, l'accompagnement social des locataires, les actions de proximité, les augmentations de loyers, etc.

Par ailleurs, vos associations de locataires sont présentes :

- > À la **Commission d'Attributions des Logements** qui se réunit chaque semaine pour étudier les demandes et proposer des candidatures.
- > À la **Commission d'Accompagnement Social** pour étudier les dossiers des locataires en difficulté de paiement de loyer pour attribuer des aides éventuelles.
- > À différents **Conseils de concertation** sur des projets immobiliers ou liés au cadre de vie des habitants (voir schéma ci-dessous).



CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE DE NMH

Organisé par le président du Conseil d'administration de NMH

- **Sujet** : projets stratégiques de l'office, ayant un impact sur le patrimoine et les services de proximité
- **Qui** : les associations représentantes des locataires et les administrateurs élus
- **Quand** : 3 par an dont 1 pour le bilan des charges locatives



CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE D'AGENCE

Organisé par les responsables d'agences

- **Sujet** : projets immobiliers en cours, cadre de vie, gestion des résidences
- **Qui** : les associations représentantes des locataires du territoire de l'agence
- **Quand** : 2 fois par an par agence



GROUPE DE PROGRAMMATION

Organisé par le responsable d'agence

- **Sujet** : projets de construction-démolition et d'amélioration de résidence
- **Qui** : les représentants des locataires du secteur concerné et les partenaires de la Ville et de Nantes Métropole
- **Quand** : aux différentes phases d'une opération patrimoniale (diagnostic, programme de travaux etc.). Il devient un groupe de suivi lors du chantier

Les associations de locataires sont également présentes lors des nombreuses actions participatives proposées tout au long de l'année par NMH pour améliorer le cadre et les conditions de vie des locataires. Vous avez peut-être déjà participé à ce genre d'événement :



LE SAVIEZ-VOUS ?

Envie de vous investir dans des projets et de partager votre avis ? Envoyez-nous un mail à l'adresse : jeparticipe@nmh.fr





MAINTIEN À DOMICILE : DES AMÉNAGEMENTS QUI FACILITENT LA VIE.

Soucieux de fournir un logement adapté et accessible à tous (handicap, vieillissement, etc.) et de favoriser le maintien à domicile, NMH se tient à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins et usages.

UN LOGEMENT ADAPTÉ, ÇA CHANGE TOUT

NMH peut prendre en charge les travaux d'adaptation nécessaires pour vous permettre de mieux vivre au quotidien dans votre logement. Si les **critères d'éligibilité** sont respectés, et selon la **situation personnelle** (handicap, vieillissement, maladie invalidante...), les installations peuvent être notamment :

- > La pose de barres d'appui dans la douche et les toilettes.
- > Le remplacement de la baignoire par une douche.
- > La pose d'un revêtement de sol antidérapant.
- > L'installation de dispositifs de commande à distance.

LE CHIFFRE

650 000 €

c'est le budget consacré à l'adaptation des logements chez NMH.

Je suis en permanence à la recherche de solutions, ce n'est pas toujours facile mais on se bat pour favoriser le maintien à domicile des locataires en situation de handicap. Quand je repars de chez les locataires, ils ont le sourire. C'est mon objectif, qu'ils restent chez eux et qu'ils s'y sentent bien.

Olivier, correspondant
accessibilité et
mobilité chez Nantes
Métropole Habitat



HANDICAP : DES SOLUTIONS « SUR-MESURE »

Dans certains cas de handicap, des aménagements spécifiques « sur-mesure » peuvent être nécessaires.

L'enjeu est de donner le plus d'**autonomie** possible tout en favorisant l'accessibilité du logement aux **proches ou aidants**. Dans certaines situations, des aménagements plus poussés peuvent être mis en œuvre par NMH :

- > Douche à l'italienne équipée d'une paroi à mi-hauteur et évier suspendu.
- > Volets électriques à télécommande.
- > Doublement des combinés de téléphone.
- > Boîte à clé à l'extérieur avec code pour les visiteurs.
- > Motorisation des portes (entrée ou hall).
- > Traduction en braille des cabines d'ascenseurs (non-voyants).
- > Interphone à flashes lumineux (malentendants).



En moyenne, NMH adapte 100 logements par an.

Dans le cadre d'un projet de construction ou de réhabilitation, notre service accessibilité intervient également en amont pour réaliser un **repérage du quartier** et évaluer si l'environnement est adapté pour une personne à mobilité réduite (accessibilité des transports en commun, de la voirie, des abords de l'immeuble...). Un cahier des charges spécifiques a également été réalisé par NMH pour les architectes et constructeurs.

ET SI J'HABITE DANS UN LOGEMENT EN COPROPRIÉTÉ ?

NMH doit obtenir l'accord de la copropriété si les travaux concernent les parties communes de l'immeuble.

BIEN VIEILLIR DANS SON LOGEMENT

Un « **logement bleu** » est aménagé et équipé par NMH (douche adaptée, volets roulants motorisés, sols antidérapants, barre de relevage...) et permet aux personnes âgées de plus de **65 ans** d'être accompagnées par le **CCAS** (centre communal d'action sociale). En complément des **1 000 logements bleus** déjà équipés par NMH, une convention de partenariat a été signée en 2022 avec la ville de Nantes pour réaliser **500 logements bleus** supplémentaires d'ici à 2026.

NMH noue également des **partenariats** avec des associations pour offrir des **services** complémentaires aux seniors, utiles au quotidien : ateliers numériques, ateliers bien-être, sorties, visites, etc.



INFO PRATIQUE : COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE SON LOGEMENT ?

Pour bénéficier d'un aménagement : adressez une demande par courrier à votre agence de proximité. Un collaborateur viendra à votre domicile pour étudier vos besoins et les possibilités techniques de votre logement. Dans certains cas il peut vous être demandé une carte d'invalidité ou un certificat médical attestant de votre handicap.



TROUVEZ VOTRE FUTUR CHEZ-VOUS



LA RÉSIDENCE LES ALISIERS À SAINT-JOSEPH DE PORTERIE

La résidence **Les Alisiers** est un ensemble de logements construits en 1995, située à Nantes dans le **quartier de Saint-Joseph de Porterie** : rue des Alisiers, allée de l'Embellie et rue de la Grange au Loup.

Des logements y sont à vendre à des tarifs accessibles :

- > **23 pavillons** allant du T4 au T6 avec un garage et un jardin.
- > **37 appartements** du T2 au T4 duplex dotés d'un garage boxé.

Les logements situés au rez-de-chaussée sont agrémentés soit d'une terrasse, soit d'un jardin. Quant à ceux situés en étage, ils disposent tous d'un balcon ou d'une terrasse.

Une résidence bien entretenue

Le ravalement de la façade, le remplacement des portes des logements ainsi que le démoussage de la toiture ont eu lieu en 2023.

Des transports à proximité

Le quartier est desservi par les lignes de Bus C6 et 75. L'arrêt de tram « Halvêque » est à 15 min à pied.

Intéressé-e ?

La mise en vente a débuté en mai 2023.

Pavillons	Surface moyenne	Prix de vente moyen
Type 4 Duplex	82 m ²	229 600 €
Type 5 Duplex	99 m ²	277 200 €
Type 6 Duplex	107 m ²	299 600 €

Pavillons	Surface moyenne	Prix de vente moyen
Type 2	51 m ²	122 400 €
Type 3	66 m ²	158 400 €
Type 3 Duplex	64 m ²	153 600 €
Type 4	75 m ²	180 000 €
Type 4 Duplex	76 m ²	182 400 €



Comment déposer un dossier ?

Retrouvez sur **nmh.fr** la fiche technique ainsi que toutes les étapes pour constituer votre dossier de candidature. Vous cherchez > Devenir Propriétaire > Logements anciens. Soyez réactifs !

Pour plus d'informations, contactez-nous au 06 38 19 42 94 ou par courriel à accession@nmh.fr



BON À SAVOIR

Nos offres de logements sont soumises à conditions : achat pour résidence principale uniquement et sous conditions de plafonds de ressources.



INDECOSA CGT 44

Nous souhaitons la bienvenue à l'ensemble des locataires qui viennent d'accéder à un logement de Nantes Métropole Habitat ainsi que, bien sûr, à tous les locataires. Nous constatons depuis un certain temps, à l'instar de nos militants, et certainement de vous, le manque de réactivité des services des agences de proximité ou ceux du siège social dans le suivi des traitements des réclamations des locataires. Notre association intervient régulièrement auprès des responsables du bailleur NMH. Nous aimerions que les revendications des locataires fassent l'objet d'une véritable vérification et d'une surveillance dès maintenant. Nous souhaitons à tous les enfants une très belle rentrée scolaire. Nous restons à votre écoute concernant le logement et l'habitat. Nos permanences sont le 1^{er} mercredi et le 3^e jeudi de chaque mois, uniquement sur rendez-vous, sauf durant les vacances scolaires.

Maison des syndicats

1, place de la Gare de L'État - 44276 Nantes Cedex 2
Tél. 02 28 08 29 88 - indecosacgt44@gmail.com
Lucien BERTIN, votre élu INDECOSA CGT au CA de NMH
Tél. 06 74 36 61 00 - lb.indecosacgt44@outlook.fr



CGL 44

Cher(e)s locataires, encore une fois l'électricité augmente et la fin du bouclier tarifaire laisse présager des factures avec des montants plus importants. Notre association a soutenu nombreux d'entre vous, touchés par l'impact des augmentations du coût de la vie, et surtout en difficulté pour payer leur loyer. Nous avons pu accompagner certains locataires dans leurs litiges liés à l'état de leur logement, parfois en situation d'insécurité, d'autant plus en situation de fragilité économique. Dialogue, écoute, et soutien font de nos engagements des valeurs fortes pour lesquelles nous militons. La CGL à vos côtés, ne restez pas isolé(e) en cas de problème, toute notre équipe de bénévoles et professionnels restera garante de vos intérêts afin de tenter de réfléchir à une solution avec votre bailleur. Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle rentrée.

CGL 44

Confédération Générale du Logement
6, place de la Manufacture - 44000 Nantes
Yannick GOURET, votre élu CGL au CA de NMH
Tél. 02 40 74 16 85 - udcgl44.lamanu@outlook.fr



CLCV-NANTES

CONSOMMATION, LOGEMENT,
CADRE DE VIE

L'eau c'est précieux, l'économiser c'est judicieux

La CLCV agit depuis une dizaine d'années pour la préservation de l'eau et pour un accès équitable à ce bien commun essentiel, de plus en plus rare. L'un des axes soutenus par la CLCV est la prévention du gaspillage et les économies d'eau dans l'intérêt des ménages, car la facture d'eau moyenne annuelle des ménages est comprise entre 450 euros et 550 € en France. En prenant quelques bonnes habitudes, il est facile de réduire votre consommation et votre facture. Voici quelques gestes :

- > Installer des mousseurs sur les robinets : cela permet de réduire la consommation de 30 %
- > Surveiller les fuites : un robinet qui fuit peut représenter 32 m³ d'eau pour plus de 100 €
- > Privilégier la douche au bain : elle ne consomme que 40 litres pour 5 minutes et encore moins si elle est munie d'un pommeau économiseur.

Pour en savoir plus, nous organisons régulièrement des ateliers sur les écogestes et la compréhension de la facture. Renseignez-vous auprès de votre structure locale.

CLCV Nantes

18 bis, Charles Perron - 44100 Nantes
Tél. 02 40 43 42 84 - nantes@clcv.org



LA CSF

La CSF 44 vous souhaite une bonne rentrée. À nouveau, nous vous invitons à nous rejoindre et à venir nous rencontrer dans les sections de quartier. Nous vous proposons un extrait du communiqué de presse du 24/07/2023 des associations de défense des locataires, l'AFOC, la CGL, la CLCV, la CNL, et la CSF « Face à la bombe sociale, arrêtons de saigner le budget du logement ». Nous adressons 4 propositions d'urgence au Gouvernement : revaloriser les APL face à la hausse des loyers et des charges, maintenir le bouclier tarifaire et revaloriser le chèque énergie face à la hausse énergétique, défendre le principe de mixité sociale dans les HLM face au risque de ghettoïsation, reprendre le financement des constructions de logements face à la crise du logement. Nous ne tolérerons pas que les locataires se saignent tandis que le gouvernement semble envisager de plus en plus un abandon et une privatisation complète du logement social.

Pour être en lien avec les militants CSF sur les quartiers, connaître nos permanences, contactez-nous au 06 41 18 64 00 ou par mail udcsf44@la-csf.org.

CSF

8, rue Arsène-Leloup - 41100 Nantes
Tél. 02 40 47 56 33 - udcsf44@la-csf.org
Fari SALIMY, votre élue CSF au CA de NMH
Tél. 06 88 84 15 41
www.lacsf44.org - Facebook : CSF Loire Atlantique



CHARGÉ·E DE VIE COLLECTIVE : UN MÉTIER AU PLUS PRÈS DES LOCATAIRES

Présents dans nos 7 agences de proximité, les chargé·e-s de vie collective traitent les réclamations pour troubles du voisinage au sein des résidences. Zoom sur leurs missions quotidiennes !



DANS QUELLES SITUATIONS ?

Les chargé·e-s de vie collective veillent au respect du **règlement intérieur** pour permettre à tous les habitants de vivre ensemble dans un climat serein. Leur rôle est de prendre en charge les réclamations pour **troubles de voisinage**, comme par exemple :

- > Les nuisances sonores ;
- > Le manque d'entretien d'un logement et l'impact sur les autres locataires ;
- > Les rassemblements dans les parties communes ;
- > Les problèmes liés aux animaux au sein des logements et des parties communes ;
- > Les difficultés de cohabitation entre voisins ;
- > Les soucis de stationnement sur les parkings et les aires de stationnement de NMH.

RAPPEL

Les faits d'atteinte à la personne sont de la compétence de la Police. Chaque locataire peut contacter la Police Nationale en appelant le **17**, au moment des faits et signaler la situation à la Maison de la tranquillité publique au **02 40 41 99 99**.

LES MEILLEURES HEURES POUR NOUS JOINDRE

Le Centre de Relations Locataires est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 au 02 40 67 07 37. Pour être mis en relation avec un conseiller, plus rapidement, privilégiez les heures de faible affluence.



AFFLUENCE



VOTRE FUTUR PARKING VOUS ATTEND !

Stationnement aérien, souterrain, boxé, emplacement moto... NMH dispose d'une large offre de parkings situés principalement à Nantes mais aussi dans les communes alentours.

Avec un patrimoine de plus de **5 700 emplacements**, NMH propose de nombreuses solutions de stationnement ainsi que des offres adaptées à votre profil et à vos besoins.

Le saviez-vous ? Notre offre de parkings est parmi les moins chères du marché avec un loyer moyen de **45 €** par mois pour une place de stationnement

À LA RECHERCHE D'UNE PLACE POUR VOTRE DEUX-ROUES ?

Pas de place près de chez vous ? NMH dispose de près de **400 places ou boxes** pour deux-roues. En moyenne, le loyer mensuel s'élève à **18 €** pour ce type de stationnement.

DES SOLUTIONS DE PARKINGS PARTAGÉS

NMH développe une stratégie de co-stationnement à destination des habitants, commerçants et de tout automobiliste à la recherche d'une place.

Au travers des partenariats avec des opérateurs comme Yespark ou Zenpark, nous commercialisons plus d'une centaine de places, réparties sur l'ensemble du patrimoine. Ces parkings, idéalement situés et sécurisés, sont accessibles à toutes / tous depuis un smartphone via les applications dédiées.

INFOS ET CONTACT

Découvrez l'ensemble de nos offres sur **nmh.fr/garage** ou contactez nos services au **02 40 67 07 10** ou **garage@nmh.fr**



QUELQUES CHIFFRES

5 700
emplacements de stationnement
(automobile, moto)

370
emplacements sécurisés pour
deux-roues

130
parkings partagés en partenariat
avec Yespark ou Zenpark

PENSE-BÊTE : VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION

En tant que locataire, la loi vous impose de souscrire à une assurance habitation.

À quoi sert-elle ?

Celle-ci est dans votre intérêt puisqu'elle vous indemnise en cas de **risques locatifs** : dégâts des eaux, incendies, explosions, effractions...

Vous devez apporter, le jour de la remise des clés, une attestation d'assurance qui précise la durée et les risques couverts. Puis chaque année, à notre demande, vous devez nous fournir une **nouvelle attestation d'assurance** en cours de validité.

Que se passe-t-il sans cette attestation ?

Sans réponse de votre part, NMH peut souscrire à une assurance qui protège uniquement le logement sans prendre en compte les affaires du locataire. Ce montant sera refacturé au locataire sur la quittance.

Vous êtes responsable de ce qui se passe dans votre logement y compris en votre absence. En cas de sinistre, prévenez-nous rapidement ainsi que votre assureur dans un délai maximal de cinq jours ouvrés.



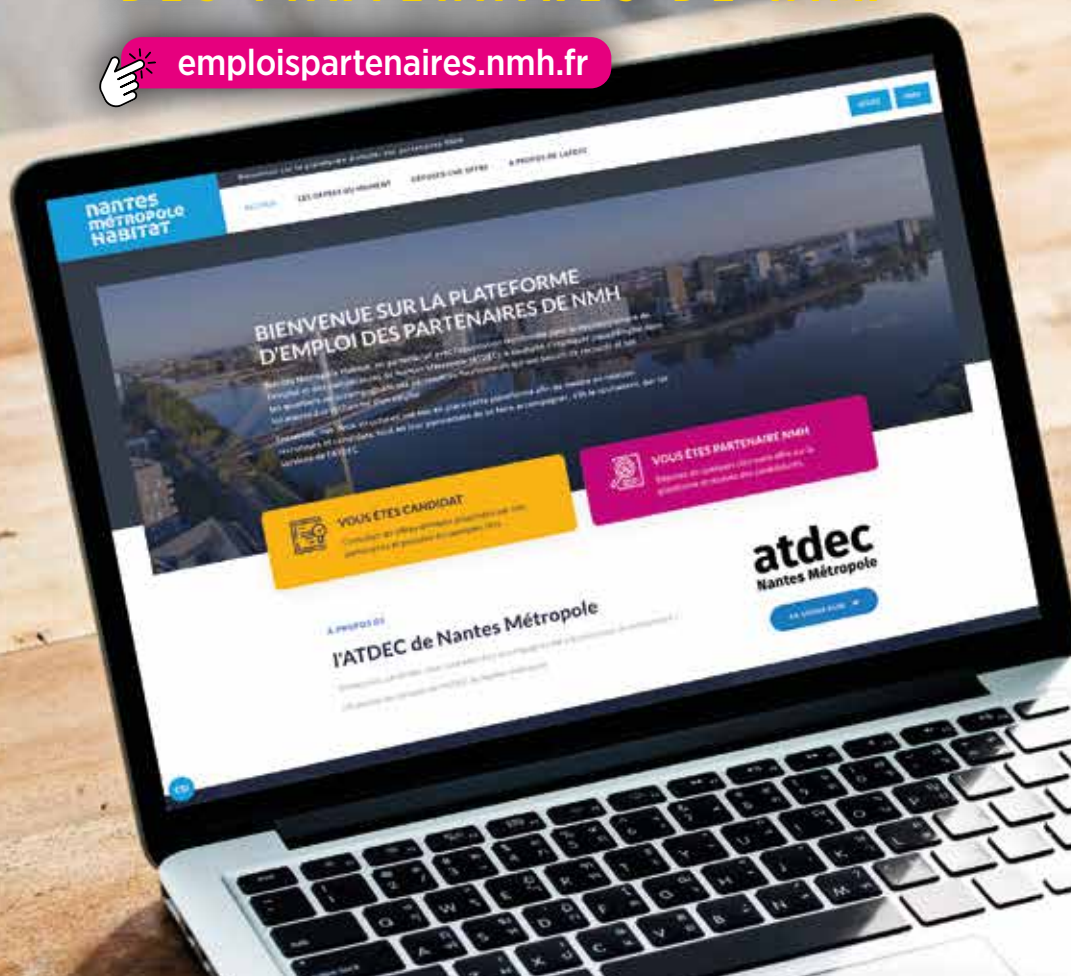
VOUS RECRUTEZ ?

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ?

DÉCOUVREZ LA PLATEFORME D'EMPLOI DES PARTENAIRES DE NMH



emploispartenaires.nmh.fr



**nantes
métropole
HABITAT**